

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2013)  
**Heft:** 2016a: Numéro spécial anniversaire : l'avenir depuis 50 ans avec DP

**Artikel:** Le blocage n'est jamais loin, et pourtant la Suisse fonctionne. Partie II, Les institutions politiques et leur fonctionnement  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014203>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

concerne les salaires et les fonctions. Et cet enjeu n'est pas seulement celui du gain, mais aussi celui de l'indépendance sociale et de la liberté de ses choix de vie.

A cela s'ajoute la question de la prise en charge des jeunes enfants, lorsque se multiplient les familles où père et mère travaillent à l'extérieur et aussi les familles monoparentales. Le nombre de crèches et de garderies augmente, mais les besoins non satisfaits sont encore très importants. Au-delà de la participation financière des familles, et des rentrées fiscales nouvelles générées par le travail des femmes, il y a là un coût croissant pour la

collectivité.

### **De lourdes charges publiques**

S'il s'agit de prendre à la lettre la valeur d'égalité, si une même qualité dans les soins doit être assurée à tous, si les exigences de justice sociale imposent qu'aucun ghetto ne se forme dans les quartiers moins favorisés, la charge sociale globale sera lourde.

Chargée par l'impôt, la classe moyenne risque de manifester non seulement électoralement mais aussi par d'autres formes d'action. La social-démocratie aura un rôle de premier plan dans cette épreuve de force.

Durant la même période, l'AVS devra être consolidée. Ce seront donc des masses financières considérables qui vont être mises en mouvement. Par milliards. Le peuple sera placé par de telles exigences devant un défi nouveau. Il faudra que le fisc compense toute nouvelle répartition inéquitable.

C'est pourquoi nous considérons comme primordiale la réalisation équilibrée des trois réformes indispensables, celle de l'AVS, celle de la prise en charge des petits enfants (crèches et garderies) et celle de la santé publique.

## **Le blocage n'est jamais loin, et pourtant la Suisse fonctionne**

### **II. Les institutions politiques et leur fonctionnement**

Jean-Daniel Delley - 14 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24404>

Comment caractériser le système politique suisse? Ni présidentiel - le Conseil fédéral n'est pas élu par le peuple - ni parlementaire - le gouvernement ne peut succomber à un vote de défiance et le Parlement être dissous -, les institutions helvétiques relèvent plutôt du baroque. Et pour compliquer à souhait, la Suisse a progressivement développé depuis 1848 une panoplie de droits populaires qui permettent de contester les décisions des autorités et de leur imposer un agenda

politique.

Au cours des cinquante dernières années, cette architecture n'a pratiquement pas changé. La formule magique - les principaux partis participent au gouvernement selon une clé de répartition plus ou moins proportionnelle -, inaugurée en 1959, peut être considérée comme le couronnement de cet édifice complexe et potentiellement guetté par la paralysie. A charge de cet exécutif à large assise de rechercher des solutions de compromis

susceptibles de trouver un appui majoritaire aussi bien au sein du Parlement que dans le peuple. Jusqu'à la fin des années 80, les partis gouvernementaux n'ont-ils pas recueilli entre 72 et 85% des suffrages et détenu plus ou moins 80% des sièges au Conseil national et plus encore au Conseil des Etats ?

### **L'impossible programme commun**

Est-ce cette évolution qui a conduit *Domaine Public* à préconiser, avant les élections

de 1967, un programme minimum de gouvernement? *«Les partis s'efforcent, devant le peuple, de dire sur quoi ils sont d'accord et à quelles conditions, quel est le programme minimum qu'ils peuvent accepter; bref ils définissent un programme de gouvernement et de réformes avant les élections. Au-delà de ce minimum, chacun retrouve son originalité, sa liberté d'acceptation et de refus, mais en deçà de ce minimum, le jeu ne peut plus être joué»* (DP 61, 62, 63, 66, 68, 70, 76).

La proposition n'a jamais trouvé d'écho. La logique des institutions – absence de sanctions en cas de non-respect des engagements pris, rôle des institutions de démocratie directe qui à tout moment peuvent mettre en échec tel ou tel point d'un programme –, pas plus que l'hétérogénéité des partis et l'absence de discipline interne n'y poussent.

Depuis 1965, maigre substitut, le Conseil fédéral publie tous les quatre ans un programme de législature. Ce programme, s'il compile les objectifs et les mesures envisagées par les sept départements, n'engage en rien le gouvernement et encore moins les partis représentés en son sein. Quant aux critères qui président à la cooptation d'un parti au gouvernement, ils se limitent à l'adhésion à des principes généraux: les conservateurs catholiques accèdent à l'exécutif en 1891, dès lors qu'ils reconnaissent la légitimité de l'Etat central et

laïc; les socialistes en 1943, après avoir adhéré à la défense nationale et renoncé à la lutte des classes.

### **Un paysage politique transformé**

A partir des années 90, la situation se complique. L'UDC commence son impressionnante progression électorale, tout en se positionnant clairement en parti d'opposition réfractaire aux compromis. La participation au gouvernement se réduit à une vulgaire règle de trois. Ainsi, Eveline Widmer-Schlumpf est élue sous la bannière de l'UDC, même si elle est exclue de son parti aussitôt après. Siéger au Conseil fédéral devrait impliquer l'adhésion à un consensus minimal.

DP considère qu'aujourd'hui ce consensus doit porter sur la politique étrangère, en particulier sur nos relations avec l'Europe. Or l'UDC sabote de manière systématique ces relations. C'est pourquoi ce parti n'a plus sa place au sein de l'exécutif (DP 1932). A cet égard, en annonçant leur possible refus de l'extension de la libre circulation à la Croatie, les socialistes adoptent une position problématique (DP 2005).

La situation se complique également, car à partir des années 90 les autres partis gouvernementaux subissent une érosion lente, mais continue. Le paysage politique se modifie. Après l'émergence des Verts à la fin des années

80, c'est plus récemment la percée des Verts libéraux et du parti bourgeois démocratique qui complètent l'éventail partisan et représentent près de 20% de l'électorat, sans toutefois parvenir à obtenir un nombre de sièges correspondant à ce soutien populaire.

La faute au découpage électoral basé sur les cantons, qui défavorise les plus petites formations: dans les cantons les moins peuplés, le scrutin proportionnel ne fonctionne pas, une anomalie que DP a dénoncée à plusieurs reprises (DP 1977). Une répartition des sièges entre les partis dans le cadre d'une unique circonscription nationale, puis une répartition entre les cantons, permettraient d'y remédier.

### **Et pourtant le système politique fonctionne**

L'affaiblissement des partis gouvernementaux, la progression de l'UDC et l'apparition des Verts et d'un nouveau centre-droit rendent plus complexe l'élaboration de solutions aptes à réunir une majorité. Le soutien aux propositions du Conseil fédéral est en recul.

A quoi il faut ajouter l'usage accru des droits populaires, signe évident d'une contestation grandissante. Durant le premier siècle de son existence, le référendum facultatif a été saisi à 54 reprises; ces trente dernières années, 81 fois. L'initiative populaire, introduite en 1891, a

eu beaucoup de peine à convaincre. Il a fallu 100 ans pour enregistrer ses dix premières victoires. Puis moins de vingt ans pour les dix suivantes.

Et pourtant, malgré ces handicaps multiples, le système fonctionne. Parce que le Parlement ne connaît pas d'affrontement entre des blocs permanents, contrairement aux régimes parlementaires, des majorités changeantes se

dessinent au gré des dossiers. Au cours des dernières années, la réforme de l'aménagement du territoire a été adoptée contre l'UDC et le PLR; une nouvelle politique agricole a vu le jour grâce à une alliance entre la gauche et le PLR; le centre-gauche a imposé la sortie du nucléaire et le front bourgeois pilote les dossiers économiques et financiers. Même les mesures d'accompagnement à la libre circulation, qui pourtant répugnent aux partisans de la

liberté économique, ont trouvé grâce aux yeux d'une majorité.

Ce délicat et fragile mécanisme n'est pas à l'abri d'une panne. Des dossiers importants tels que l'institutionnalisation de nos rapports avec l'Europe et la réforme et le financement de la sécurité sociale restent tributaires de majorités à construire et de scrutins populaires instrumentalisés par des formations politiques en quête de succès faciles.

## La marche vers l'interdépendance

### III. Les relations extérieures

---

*Albert Tille - 26 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24562>*

*Domaine Public* décrit et commente depuis 50 ans les affaires publiques helvétiques. Un survol du sommaire de ses 2'000 éditions offre un indicateur intéressant de la dépendance croissante de la politique suisse face à l'étranger.

Durant ses dix premières années, DP n'a consacré que 37 articles en rapport avec l'étranger. A l'ordre du jour, bien sûr, l'initiative Schwarzenbach, puis la monnaie avec l'abandon de la convertibilité du dollar en or. En revanche, pour la seule année 2012, DP a publié 54 articles évoquant l'incidence étrangère sur les décisions politiques du pays.

La Suisse de l'après-guerre se voulait indépendante et neutre. Elle devient largement interdépendante. Entendons-nous bien. La Suisse économique moderne a toujours été largement ouverte vers le monde. Un petit pays au marché intérieur restreint ne peut prospérer qu'en cherchant des débouchés à l'étranger. Dans les années 60, son commerce extérieur représentait en gros un tiers du produit intérieur. C'est à peu près la même chose qu'aujourd'hui ([DP 2011](#)).

Il y a 50 ans, l'économie suisse, intacte après la deuxième guerre mondiale, trouvait facilement son chemin dans les pays en reconstruction. Sûre d'être parmi les meilleures, elle

s'accroche à une politique d'indépendance. Le Gatt (Accord général sur les tarifs et le commerce) est créé en 1948 pour régler le commerce mondial. La Suisse en reste à l'écart pendant dix ans. Bousculée par la guerre protectionniste menée par les Etats-Unis en faveur de son industrie horlogère, elle s'associe au Gatt huit ans plus tard pour devenir membre à part entière en 1966.

Convaincue de l'utilité d'une libéralisation réglementée des échanges pour maintenir sa capacité exportatrice, la Suisse devient alors très active dans les divers cycles de négociations commerciales. En 1994, elle ratifie l'accord de création de l'OMC qui protège